



22.3534

**Motion Sommaruga Carlo.  
Internationale Zusammenarbeit.  
Stärkung des Privatsektors  
in den Schwerpunktländern  
der internationalen Zusammenarbeit  
der Schweiz**

**Motion Sommaruga Carlo.  
Coopération internationale.  
Développement du secteur privé  
local dans les pays prioritaires  
de la coopération  
internationale suisse**

---

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 27.09.22

---

**Präsident** (Hefti Thomas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme der Motion.

**Sommaruga Carlo** (S, GE): Ma motion vise à ce que le Conseil fédéral accorde, dans la future stratégie de coopération internationale 2025–2028, une priorité à la promotion et au soutien du secteur privé local dans les pays partenaires de la Suisse, principalement sous l'angle de la création d'emplois décents.

Je remercie le Conseil fédéral pour son accueil favorable à ma motion, même s'il est vrai qu'il souligne dans son avis que l'importance donnée à la promotion et au soutien du secteur privé local sera considérée dans le cadre des réflexions globales accompagnant la rédaction du message.

J'aimerais toutefois souligner la nécessité de retenir l'axe de la promotion et du soutien du secteur privé local dans les pays du Sud.

Les pays en développement sont confrontés à des problèmes d'emploi massifs. A l'échelle mondiale plus de 200 millions d'individus, le plus souvent jeunes, sont sans emploi et plus de 2 milliards d'adultes en âge de travailler, surtout des femmes, ne font pas partie de la population active. L'ONU, comme l'OIT, estime que plus de 600 millions de nouveaux emplois doivent être créés d'ici 2030, simplement pour suivre le rythme auquel s'accroît la population mondiale en âge de travailler. Cela représente environ 40 millions d'emplois par an. A cela s'ajoutent environ 780 millions d'hommes et de femmes qui travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour se hisser, eux et leur famille, au-dessus du seuil de pauvreté absolu de deux dollars par jour. D'ailleurs la Banque mondiale a fait de l'emploi l'une de ses priorités. Comme le souligne cette banque de développement, l'amélioration de l'accès au financement, le renforcement de la formation, le soutien au secteur privé sont des facteurs qui contribuent à rapprocher des individus des emplois et, partant, à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir la stabilité économique et sociale dans chaque pays.

La création d'emplois décents est mentionnée en tant qu'objectif spécifique à l'article 5 alinéa 2 lettre d de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale. Elle est d'ailleurs l'un des quatre thèmes centraux de la stratégie de coopération internationale actuelle pour les années 2021–2024.

L'objectif de la motion n'est pas seulement que cette thématique soit maintenue dans la prochaine stratégie, mais aussi qu'elle soit renforcée et même précisée. Il est incontesté que le secteur privé joue un rôle crucial pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les acteurs du secteur privé local, en priorité les petites et moyennes entreprises, qui forment l'épine dorsale de toute économie solide et en devenir, sont essentiels à la création d'emplois stables et à la réalisation des objectifs du développement durable, comme



la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, celle d'un travail décent pour toutes et tous et d'une industrie résiliente, conforme aux objectifs de la protection du climat. Les acteurs économiques locaux, contrairement aux acteurs globaux du Nord, ne sont pas touchés de la même manière par la mobilité opportuniste liée à la concurrence internationale fondée sur les conditions de travail ou les politiques fiscales.

Dans ce contexte, il est nécessaire de soutenir en priorité les secteurs privés locaux agricole et industriel ainsi que celui des services. C'est une manière éprouvée d'offrir des perspectives d'emploi à la jeunesse des pays du Sud, en leur permettant d'avoir un avenir dans leur propre pays, plutôt que de se laisser tenter par la migration, le plus souvent pleine de faux espoirs.

**Cassis** Ignazio, président de la Confédération: Le renforcement du secteur privé local et la création d'emplois décents constituent déjà une priorité de la Stratégie de coopération internationale suisse 2021–2024, cela a été rappelé par le conseiller aux Etats Sommaruga. Le secteur privé apporte une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté. Dans les pays en développement, neuf emplois sur dix sont créés grâce au secteur privé. Pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le secteur privé est également très sollicité.

Les entreprises privées, en particulier les petites et moyennes entreprises, constituent la colonne vertébrale d'une économie et contribuent activement à la génération de revenus. Le travail et les revenus permettent à la population d'améliorer ses conditions de vie et donc de sortir de la pauvreté.

Deshalb bezeichnet die Strategie der internationalen Zusammenarbeit (IZA) bereits heute die wirtschaftliche Entwicklung als eines von vier Hauptzielen. Das SECO und die DEZA tragen konkret dazu bei, nachhaltiges Wirtschaftswachstum zu fördern, neue Märkte zu erschliessen und menschenwürdige Arbeitsplätze zu schaffen. Die DEZA verabschiedete letztes Jahr im Rahmen der Strategie der internationalen Zusammenarbeit das Leitbild Privatsektor. Darin wird aufgezeigt, wie wir den Privatsektor zugunsten der nachhaltigen Entwicklung einbeziehen. Das SECO orientiert sich in seiner Arbeit an zwei Hauptzielen: erstens an zuverlässigen Rahmenbedingungen und zweitens an der Förderung

### AB 2022 S 934 / BO 2022 E 934

privatwirtschaftlicher Initiativen. Die Schweiz kann im Rahmen ihrer Projekte messbare Erfolge vorweisen. Sie hat beispielsweise über die Stiftung Sifem in den letzten fünfzehn Jahren über 900 000 Arbeitsplätze geschaffen oder erhalten.

Die IZA der Schweiz nutzt einen umfassenden Ansatz, um die Rahmenbedingungen für lokale Unternehmen zu verbessern. DEZA und SECO streben beispielsweise Synergien mit Programmen zur Berufsbildung junger Menschen an, denn Unternehmen brauchen qualifizierte Arbeitskräfte. Die Schweiz engagiert sich ebenfalls für die Stärkung der Gouvernanz und der öffentlichen Dienstleistungen. Ohne dies gibt es kein verlässliches und innovationsfreudliches Geschäftsumfeld. Dieses Geschäftsumfeld fördert zudem auch die Entwicklung von lokalen Finanz- und Kapitalmärkten, denn viele Unternehmen leiden an Finanzierungsproblemen. Das Swiss Entrepreneurship Program des SECO schafft ein unternehmerfreundliches Umfeld in Ländern wie Serbien, Albanien oder dem Kosovo.

Besonders fördern möchten wir auch die Möglichkeit für Frauen, am wirtschaftlichen Leben teilzunehmen. Auch Frauen spielen bei der nachhaltigen Entwicklung sowie für den sozialen Zusammenhalt der Gesellschaft und für langfristigen Frieden eine zentrale Rolle. Ein eigenes Einkommen stärkt zudem die Position der Frauen. Die DEZA unterstützt zum Beispiel einen Fonds, der Frauen unter anderem in Bangladesch oder auch in Subsahara-Afrika mit Kleinkrediten oder Versicherungen versorgt. In vielen Fällen ermöglicht dieser gleichberechtigte Zugang zu innovativen Finanzprodukten den Unternehmerinnen wirtschaftliche Unabhängigkeit.

Sie sehen, die Förderung von lokalen Unternehmen in unseren Partnerländern ist ein Hauptanliegen der Schweizer IZA. Die Erfahrungen, die wir bisher gemacht haben, werden in die Überlegungen zur Ausgestaltung der kommenden IZA-Strategie 2025–2028 einfließen, um auch die Zusammenarbeit mit dem Privatsektor, wie vom Motionär gewünscht, zu stärken.

Aus all diesen Gründen und in diesem Sinn beantragt der Bundesrat die Annahme der Motion.

*Angenommen – Adopté*